

Dans le cadre du projet de privatisation de l'[AEROPORT NICE-COTE D'AZUR](#) / **T** : 08.20.42.33.33, un conflit est apparu entre l'Agence des participations de l'Etat et le secrétariat d'Etat aux Transports. Il porte sur le cahier des charges de l'opération. Plus précisément ce sont les critères d'expériences aéroportuaires des candidats acquéreurs qui posent problème. L'APE voudrait des seuils assez bas pour attirer le plus d'investisseurs possibles en vue que les enchères grimpent tandis que le Secrétariat d'Etat aux Transport ne voudrait que des acteurs solides du secteur. C'est le Premier Ministre Manuel Valls qui devra tranché, sa réponse est attendue dans les prochaines semaines. www.nice.aeroport.fr